

COMMUNE DE CRESSONSACQ

Département de l'Oise
Arrondissement de CLERMONT
Canton de SAINT JUST EN CHAUSSEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	Le sept décembre deux mil neuf à vingt heures
- en exercice : 11	Le Conseil Municipal de CRESSONSACQ s'est réuni au lieu habituel de
- présents : 09	ses séances sous la présidence de son Maire : Monsieur POTELLE Jean-
- votants : 09	Jacques.
Convocation en date: 2 décembre 2009	<u>Présents</u> : POTELLE Jean-Jacques, AUBERT Claude, BULLOT Brigitte, Odile NAUDI, GUIZELIN Robert, LARDON Maryse, SCHULLER David, GROHE Jean-Pierre, TAUPIN Christian, TOURNOIS Michel,
Affichée le : 8 décembre 2009	<u>Absents excusés</u> : DOISY Hubert <u>Absent</u> : GROHE Jean-Pierre <u>Secrétaire de séance élue</u> : Madame BULLOT Brigitte

ORDRE DU JOUR :

-Décision budgétaire modificative N°2 - commune - budget annexe -Manifestation du 1 ^{er} décembre	-Manifestations de fin d'année Amélioration de l'éclairage public 2010 - demandes de subvention - Questions diverses
---	---

OBJET :

CM-2009-45

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications au budget communal 2009 afin de transférer aux comptes 2031 et 2033 des dépenses créées provisoirement à d'autres articles :

- Dépenses d'investissement article 202 chapitre 041 pour PLUS 1617.12 euros
- Dépenses d'investissement article 2151 chapitre 041 pour PLUS 432.85 euros
- Dépenses d'investissement article 21534 chapitre 041 pour PLUS 220.16 euros
- Dépenses d'investissement article 2031 chapitre 041 pour PLUS 3653.78 euros
- Recettes d'investissement article 2033 chapitre 041 pour PLUS 840.38 euros
- Recettes d'investissement article 2031 chapitre 041 pour PLUS 1429.75 euros

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuve cette décision budgétaire modificative N°2 et autorise Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables nécessaires.

CM-2009-46

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 POUR VLE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'apporter quelques modifications au budget 2009 dit du « Lotissement » afin de régulariser les stocks :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
PLUS 9060 euros au compte 7133 chapitre 042
MOINS 9060 euros au compte 6145 chapitre 011
- RECETTES D INVESTISSEMENT :
PLUS 9060 euros au compte 3354 chapitre 040
MOINS 9060 euros au compte 16874 chapitre 16

CM-2009-47

TRAVAUX POUR AIDER A REALISER DES ECONOMIES D ENERGIE AMELIORATION DE L ECLAIRAGE PUBLIC : TRAVAUX 2010

Monsieur le Maire remet à chacun des membres du conseil municipal un dossier complet contenant :

- 1 notice explicative des travaux à effectuer et des matériels à installer pour réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public
- 1 détail, par rue et par poste des travaux à réaliser
- 3 documents de présentation de l'appareillage
- 1 tableau comparatif du coût d'exploitation, de la consommation et de la production de CO2 entre aujourd'hui et après travaux, d'où il ressort une économie de fonctionnement de 34 % , de 28% des coûts des abonnements et de 33% de la diminution de production de CO2
- 1 devis estimatif de l'opération globale.

Monsieur le Maire présente plusieurs plans de financement possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, émet un avis TRES FAVORABLE pour que ces travaux puissent être réalisés en 2010, décide d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre ses investigations pour trouver le meilleur financement possible, et de lancer un appel à la concurrence auprès d'au moins trois entreprises.

CM-2009-48

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE M. LE DEPUTE DASSAULT TRAVAUX POUR AIDER A REALISER DES ECONOMIES D ENERGIE AMELIORATION DE L ECLAIRAGE PUBLIC : TRAVAUX 2010

Monsieur le Maire remet à chacun des membres du conseil municipal un dossier complet contenant :

- 1 notice explicative des travaux à effectuer et des matériels à installer pour réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public
- 1 détail, par rue et par poste des travaux à réaliser
- 3 documents de présentation de l'appareillage
- 1 tableau comparatif du coût d'exploitation, de la consommation et de la production de CO2 entre aujourd'hui et après travaux, d'où il ressort une économie de fonctionnement de 34 % , de 28% des coûts des abonnements et de 33% de la diminution de production de CO2
- 1 devis estimatif global.de l'opération s'élevant de l'opération à 60 669 euros HT

Le conseil municipal unanime, approuve l'intégralité de la proposition de Monsieur le Maire et sollicite de solliciter l'aide de l'Etat sur la réserve parlementaire de Monsieur olivier DASSAULT, Député de l'Oise, une subvention égale à au moins 15 000 euros et propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

- DEPENSE TOTALE : 60 669 euros HT 72 560.12 euros TTC
- RECETTE TOTALE : 72 560.12 euros
 - o Subvention du Conseil Régional via l'ADEME de PICARDIE 30 % : 18 200 euros
 - o Réserve parlementaire : 25 % du montant HT 15 000 euros
 - o Fonds propres 27 469 euros
 - o TVA avancée 11 891.12 euros

Et charge Monsieur le Maire de l'accomplissement des démarches et l'autorise à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

CM-2009-49

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE M. LE SENATEUR MARINI TRAVAUX POUR AIDER A REALISER DES ECONOMIES D ENERGIE AMELIORATION DE L ECLAIRAGE PUBLIC : TRAVAUX 2010

Monsieur le Maire remet à chacun des membres du conseil municipal un dossier complet contenant :

- 1 notice explicative des travaux à effectuer et des matériels à installer pour réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public
- 1 détail, par rue et par poste des travaux à réaliser
- 3 documents de présentation de l'appareillage
- 1 tableau comparatif du coût d'exploitation, de la consommation et de la production de CO2 entre aujourd'hui et après travaux, d'où il ressort une économie de fonctionnement de 34 % , de 28% des coûts des abonnements et de 33% de la diminution de production de CO2
- 1 devis estimatif global.de l'opération s'élevant de l'opération à 60 669 euros HT

Le conseil municipal unanime, approuve l'intégralité de la proposition de Monsieur le Maire et sollicite de solliciter l'aide de l'Etat sur la réserve parlementaire de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention égale à au moins 15 000 euros et propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

- DEPENSE TOTALE : 60 669 euros HT 72 560.12 euros TTC
- RECETTE TOTALE : 72 560.12 euros
 - o Subvention du Conseil Régional via l'ADEME de PICARDIE 30 % : 18 200 euros
 - o Réserve parlementaire : 25 % du montant HT 15 000 euros
 - o Fonds propres 27 469 euros
 - o TVA avancée 11 891.12 euros

Et charge Monsieur le Maire de l'accomplissement des démarches et l'autorise à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'un habitant demandant qu'un arbre implanté sur le domaine public, puisse être abattu, car il produit des fruits et des feuilles qui tombent dans sa propriété et empêchent toute végétation, de plus, il générerait le stationnement. Monsieur le Maire et Monsieur TAUPIN se rendront sur place pour se rendre compte de la situation, mais l'arbre est de faible importance, et le conseil municipal de s'interroger sur la question suivante : doit-on abattre tous les arbres qui produisent des feuilles et des fruits qui tombent hors de la propriété. Quant au stationnement, Monsieur le Maire précise que quatre places de parking sont matérialisées juste en face de la propriété pour assurer le bon stationnement des véhicules en toute sécurité.

Monsieur le Maire informe qu'il a mis à la disposition de CANICOURS la salle de la mairie pour que des cours de responsabilité à avoir des chiens de première catégorie s'y déroulent occasionnellement, mais vu le succès les cours deviennent très nombreux. Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire qu'une contribution de 10 euros par demi journée d'utilisation soit demandée à l'organisateur.

Monsieur le Maire rappelle les dates et heures des manifestations de fin d'année :

- 10 décembre CINE RURAL
- 12 décembre après midi récréatif des Anciens
- 29 décembre CINEMA pour les enfants
- 9 Janvier à 10 h : vœux du Maire à la population

Madame Brigitte BULLOT et Monsieur Christian TAUPIN informent le conseil municipal que les 3 arbres à planter en limite du territoire ont été achetés et seront plantés le 8 décembre avec le concours de Monsieur Robert GUIZELIN.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du succès de la journée du 1^{er} décembre où 120 personnes se sont retrouvées au Bois d'Eraine pour le souvenir de Mémoire sur la stèle des Officiers Français fusillés le 9 juin 1940. Cette manifestation s'est faite avec l'ONAC, le Souvenir Français et les élèves de troisième du collège de SAINT JUST EN CHAUSSEE.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Le Maire,

Jean-Jacques POTELLE